

VERESCENCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index Égalité Professionnelle F/H 2026

Puteaux, le 16 février 2026 – La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (dite loi "Avenir professionnel") complétée par le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 impose aux employeurs un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, conduisant à une notation sociale publique de l'entreprise et, pour celles dans lesquelles les écarts sont excessifs, l'obligation de mettre en œuvre des mesures correctives (articles L 1142-7 à 10 du Code du travail).

Les résultats obtenus pour l'année 2026 au titre des données 2025 pour chacun de nos sites sont les suivants :

VERESCENCE France :	86 /100
VERESCENCE Somme :	94 /100
VERESCENCE Orne :	89 /100

Ces résultats témoignent de l'engagement de VERESCENCE à poursuivre une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Au travers de sa politique RSE, VERESCENCE attache une attention toute particulière à la diversité et à l'égalité des chances.

VERESCENCE s'engage à respecter une équité de traitement en termes d'augmentation salariale et de promotion interne, tout en affirmant et en renforçant la mixité Femmes / Hommes à tous les niveaux de l'entreprise.



VERESCENCE

VERESCENCE FRANCE

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	3,6	36	40	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	1	13,3	20	20	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	1	0,9	15	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	100	15	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			86		100
INDEX (sur 100 points)			86		100

VERESCENCE SOMME

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	0,3	39	40	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	1	1,5	20	20	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	1	2,0	15	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	100	15	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			94		100
INDEX (sur 100 points)			94		100



VERESCENCE

VERESCENCE ORNE

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	0,7	40	39
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	1,9	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	15	100	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	1	10	0
Total des indicateurs calculables				100	89
INDEX (sur 100 points)				100	89

